



Braine-le-Comte

Ville de Braine-le-Comte

Service : Recette

Correspondant :
Carine Vanachter

Références :
Ref. 20200608/28

VILLE DE BRAINE-LE-COMTE

EXTRAIT DU REGISTRE AUX DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAL

SEANCE DU 08 JUIN 2020

PRESENTS :

M Maxime DAYE, Bourgmestre - Président;
M Léandre HUART, Mme Ludivine PAPLEUX, Echevins;
Mme Bénédicte THIBAUT, Présidente du CPAS;
MM André-Paul COPPENS, Olivier FIEVEZ
Mme Angélique MAUCQ, Echevins;
MM. Jean-Jacques FLAHAUX, Nino MANZINI. Mme Martine DAVID, MM. Michel BRANCART, Yves GUEVAR, Pierre André DAMAS, ~~Mme Stéphanie JANSSENS~~, M. Henri-Jean ANDRE, Mmes Nathalie WYNANTS, MM. Christophe DECAMPS, Guy DE SMET, Mmes Gwennaëlle BOMBART, Anne-Françoise PETIT JEAN, Anne FERON, Inge VAN DORPE, M. Youcef BOUGHRIF, Mmes Christiane OPHALS, Muriel DE DOBBELEER, Martine GAEREMYNCK, Eric BERTEAU, Conseillers Communaux.
M. Bernard ANTOINE, Directeur Général.

OBJET N°28 : Redevance sur les exhumations. Abrogation

LE CONSEIL COMMUNAL, réuni en séance publique,

Vu l'article 41, 162 et 173 de la Constitution ;

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et notamment les articles L1122-30, L1124-40, L1133-1 et 2, L3131-1 § 1er, 3° et L3132-1 ;

Considérant que la 1ère partie - Livre II - Titre III - Chapitre II du CDLD relatif aux funérailles et sépultures ;

Vu le Décret du 06 mars 2009 relatif aux funérailles et sépultures ;

Vu le Décret du 14 février 2019 modifiant le Chapitre II du Titre III du Livre II de la première partie du Code de la démocratie locale et de la décentralisation relatif aux funérailles et sépultures ;

Vu la circulaire du 04 juin 2014 modifiant le décret du 23 janvier 2014 modifiant le décret du 06 mars 2009 modifiant le chapitre II du Titre III, du livre II de la première partie du CDLD relatif aux funérailles et sépultures ;

Vu la circulaire du 1er juillet 2019 modifiant la législation relative aux funérailles et sépultures ;

Vu le règlement-redevance sur les exhumations votés par le Conseil Communal en date du 04 novembre 2020, approuvé par l'Autorité de Tutelle en date du 18 décembre 2019 et publié en date du 02 janvier 2020 ;

Vu que le projet de règlement a été communiqué à la Directrice Financière en date du 04 mai 2020 ;

Vu que la Directrice Financière a émis un avis de légalité favorable daté du 27 mai 2020, avis annexé à la présente délibération ;

Sur proposition du Collège Communal, réuni en séance le 13 mars 2020 ;

Après en avoir délibéré ;

Par 22 voix pour et 4 absentions des conseillers Damas, Guévar, De Smet et Ophals ;

DECIDE :

ARTICLE 1er :

D'abroger la redevance sur les exhumations votée par le Conseil communal en date du 04 novembre 2019.

ARTICLE 2 :

Le présent règlement entrera en vigueur dès le jour de sa publication par affichage conformément au prescrit des articles L1133-1 et L1133-2 du Code de la Démocratie locale et de la Décentralisation.

ARTICLE 3 :

La présente délibération sera transmise au Gouvernement Wallon dans le cadre de la Tutelle Spéciale d'approbation.

PAR LE CONSEIL COMMUNAL

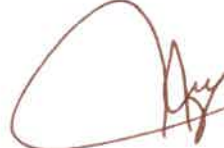
Le Directeur Général,
Bernard ANTOINE

Le Président,
Maxime DAYE

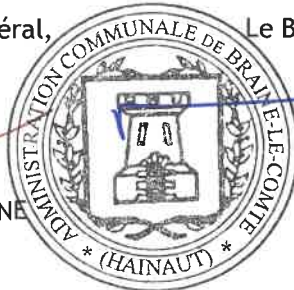
POUR EXTRAIT CONFORME

Le Directeur Général,

Le Bourgmestre- Président,



Bernard ANTOINE



Maxime DAYE

